

N. B.—Il est peut-être bon pour aiguillonner le peuple de votre province de leur faire savoir que d'après les informations que j'ai reçues, il entre dans les plans secrets des Américains, dans les cas où les hasards de la guerre les mettraient en possession de colonies britanniques en Amérique, de les céder à la France ou de les ériger en royaume distinct sous le gouvernement d'un Français.

N^o 7.—LE LIEUTENANT-COLONEL GRANT À JAMES GREEN, ÉCR, SECRÉTAIRE MILITAIRE.
(Archives, série C., vol. 673, p. 106.)

(Extrait.)

AMHERSTBURG, 7 août 1807.

MONSIEUR, * * * * *

Comme l'affaire du *Leonard* et du *Chesapeake* a causé beaucoup d'agitation à Détroit et a déterminé le gouverneur du territoire de Michigan * qui y réside à prendre des mesures qui ne dénotent rien de moins que des intentions amicales, je crois qu'il est de mon devoir de vous faire connaître pour l'information du colonel Brock ce qui se passe là-bas et de vous rendre compte de l'état actuel de la garnison. La milice de Détroit est toujours restée réunie pour faire l'exercice. Ils sont au nombre de 400 et sont bien mieux disciplinés qu'on le croirait; ils sont bien choisis, et deux compagnies reçoivent une paye régulière. A part de cela il y a une compagnie de nègres renégats qui ont déserté le capitaine Elliott et plusieurs messieurs de ce côté. On m'a informé que cette compagnie compte 36 hommes et on les garde pour tels services désespérés qui pourraient être requis de ce côté-ci, attendu qu'ils connaissent bien les lieux. Le gouverneur à Détroit et ses principaux officiers appréhendent gravement une attaque des Indiens et ils répandent à profusion la nouvelle que les Indiens sont encouragés par les officiers britanniques d'Amherstburg. On a passé une loi à Détroit qui permet au gouverneur d'exiger que tous ceux qui ont des privilèges coloniaux donnent leur assistance pour ériger des travaux, etc., pour la défense de la place. En conséquence les habitants de 30 milles à la ronde ont été appelés pour aider à travailler. Ils ont entouré toute la ville de Détroit de piquets et ils érigent des blockhaus de distance en distance. Les préparatifs militaires sont poussés en avant et les déclarations les plus violentes sont faites contre ce côté-ci. Une personne des plus respectables de ce côté-ci m'a informé que le gouverneur de Détroit a déclaré qu'il traitera les Canadiens avec la plus grande sévérité si un Indien tire un coup de fusil hostile à Détroit ou dans le territoire. Les rumeurs inquiétantes qu'on fait circuler à Détroit ont plutôt pour objet d'effrayer les habitants et de les faire travailler sans nourriture ni salaire, que la probabilité sérieuse de quelque danger de la part des Indiens. La force régulière à Détroit comprend 1 capitaine, 2 lieutenants, 4 sergents, 4 caporaux et 67 soldats, appartenant la plupart à l'artillerie. Les travaux à Détroit sont très limités; ils consistent en un petit carré avec canons placés par intervalle de chaque côté du carré, un blockhaus et un pont tournant à l'entrée et des fossés; les canons de front ne peuvent avoir aucun effet sur Détroit de ce côté-là. La force à Détroit est trop peu considérable pour causer de l'alarme ici, bien que ma garnison soit faible et que l'état des travaux soit bien limité, mais on pourrait nous opposer dans un espace de six semaines 4 à 5,000 hommes de Kentucky, et ceux-là sont bien aguerris, surtout ceux de race indienne. L'assistance sur laquelle je puis compter ici de la part des Indiens et de la milice est bien précaire. Il est impossible de faire opérer les Indiens en dedans des piquets.

L'état des travaux de ce poste doit être connu du colonel Brock. Il y a quatre bastions, un à chaque angle, mais l'un d'eux est hors de service et exclu des travaux. La palissade de piquets est complètement tombée de vétusté.

J'ai, etc.,

J. GRANT,

Lieut.-col. com.

*Hull.